



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

INC

Question écrite n° 8872

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation de l'Institut national de la consommation. Cet établissement public autonome assure de très utiles missions d'information et de recherche au service de tous les consommateurs en France. Or la réduction de la subvention de l'Etat en 1993, se combinant avec la crise qui touche les produits de presse en général, contribue à une détérioration de sa situation financière. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer le maintien de la mission de service public remplie par cet établissement.

Texte de la réponse

L'Institut national de la consommation (INC) est un établissement public à caractère industriel et commercial depuis le décret du 4 mai 1990. Outre ses missions de service public, il a une activité commerciale liée essentiellement à la publication de la revue 50 millions de consommateurs. La subvention qui lui est attribuée (37 millions de francs en 1993, 34 millions de francs en 1994) est une subvention globale qui représente désormais environ 25 p. 100 de l'ensemble des ressources de cet institut. Le montant de cette subvention correspond à la réalisation des missions de service public qui lui incombent statutairement : assistance aux associations de consommateurs et information générale des consommateurs, notamment par la diffusion d'émissions télévisées dans le cadre du cahier des charges des chaînes publiques. Le déficit d'exploitation pour l'année 1993 tient, pour l'essentiel, à la baisse d'activité commerciale de l'INC, à savoir l'érosion de la vente des produits de presse, qui est, au demeurant, commune à l'ensemble du secteur. Des mesures d'économie ont été prises afin d'ajuster les dépenses à la baisse des ressources commerciales. Les efforts consentis doivent permettre de retrouver l'équilibre financier, indispensable pour assurer la pérennité de l'établissement, et de maintenir, voire développer, les missions de service public.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8872

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4320

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1267